

**Mise à disposition de la note d'information en réponse et du document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables établis par**



**dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Wedia initiée par la société Mercure SAS**

Le présent communiqué établi par Wedia est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).



En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 11 octobre 2024, apposé le visa n°24-431 sur la note en réponse établie par la société Wedia relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Wedia initiée par la société Mercure SAS.

Le document incluant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Wedia a été déposé auprès de l'AMF le 11 octobre 2024 et mis à la disposition du public le 11 octobre 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006, telle que modifiée le 10 février 2020.

La note en réponse établie par la société Wedia dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Wedia initiée par la société Mercure SAS, ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Wedia sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Wedia ([www.opas-wedia.com](http://www.opas-wedia.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès au siège social de la société Wedia (chez Wework, 33, rue Lafayette, 75009 Paris).

**Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.